



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20240318-CONS-AG-24-016-DE
Date de télétransmission : 21/03/2024
Date de réception préfecture : 21/03/2024

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 18 mars 2024

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Compte Financier Unique 2023 - Budget Collecte et traitement des déchets

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 18 mars à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 12 mars 2024.

PRÉSENTS : BATESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LORENZI Thérèse, LOMBARDO Florence, MONDOLONI Jean-Martin, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, PERFETTINI Martine, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TMSIT Christelle

ONT DONNE POUVOIR :

LINALE Serge à ROMITI Gérard
MALAFRONTI Christine à BERTOLUCCI Marie-Christine
COLOMBANI Carulina à LACAVE Mattea
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGIO Louis
TIERI Paul à SAVELLI Pierre

ABSENTS :

MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean

QUORUM : 21

M. SIMONI Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Compte Financier Unique 2023 - Budget Collecte et traitement des déchets

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'article 242 de la loi n°2018 - 1317 du 28 décembre 2018 de Finances pour 2019 modifié ;

Vu la délibération du 27 novembre 2023 autorisant la candidature de la Communauté d'Agglomération de Bastia à l'expérimentation du Compte Financier Unique, (CFU) pour le budget principal et pour les budgets annexes de la CAB ;

Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Compte Financier Unique pour 2023 du Budget Collecte et traitement des déchets ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote de CFU 2023 du Budget Collecte et traitement des déchets de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Président de la CAB, Louis Pozzo di Borgo, a quitté la salle et n'a pas participé au vote ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire et le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

ARRÊTE (À la majorité)

Contre : Julien MORGANTI - Abstentions : Hélène SALGE, Jean-Martin MONDOLONI

Le Compte Financier 2023 du Budget Collecte et traitement des déchets qui présente les résultats suivants :

I) Résultat Brut de Clôture

Recettes réalisées : 16 362 742,29€
Dont en investissement : 939 487,52€
en fonctionnement : 15 423 254,77€

Dépenses Réalisées : 16 432 378,40€
Dont en investissement : 1 009 123,63€
en fonctionnement : 15 423 254,77€

Le résultat brut de clôture s'élève à un montant de : **- 69 636,11€**

II) Résultat Net de Clôture

Compte tenu des restes à réaliser en recettes de **1 415 591,75€** et en dépenses de **437 327,42€** le résultat net de clôture 2023 s'élève à **908 628,22€**.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire

après dépôt en préfecture

le **21 MARS 2024**

et publication ou notification

du **21 MARS 2024**

Le Président Général des Bastiais est objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr



LE PRESIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO